



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

PAC

Question écrite n° 50364

Texte de la question

M. Arsene Lux appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur les propositions de la Commission européenne qui prévoient une révision à la baisse des compensations de 7,3 % pour les céréales, 4,2 % pour les oléagineux et 26,8 % pour la jachère. Les organisations agricoles désapprouvent totalement ces propositions qui remettent en cause les engagements de l'Europe pris en 1992. En effet, le financement des aides compensatoires mises en place dans le cadre de la réforme de la PAC s'appuie sur une ligne directrice des dépenses agricoles. Or aujourd'hui, alors que des économies substantielles ont été réalisées sur cette ligne et que les agriculteurs ont fourni un important effort d'adaptation, la commission souhaite réduire les compensations. De plus, en diminuant les références de soutien à l'agriculture européenne juste avant la reprise des négociations prévues dans le cadre de l'OMC, elles limitent la marge de manoeuvre vis-à-vis des USA. Par ailleurs, la réduction des compensations sur jachères risquent également d'être fort préjudiciables pour le développement des filières agro-industrielles énergétiques (diester). Aussi lui demande-t-il de bien vouloir lui indiquer quelle position le Gouvernement entend prendre pour défendre l'intérêt des agriculteurs français.

Données clés

Auteur : [M. Lux Arsène](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50364

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 avril 1997, page 1733